

N° 2024.122.CP

<i>Signée le</i>	06/03/24
<i>Date d'envoi en Préfecture</i>	
<i>Identifiant Acte</i>	06/03/24
033-223300013-20240304- 361838-DE-1-1	
<i>Date de Publication au RAAD</i>	07/03/24

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMISSION PERMANENTE**

RÉUNION DU 4 MARS 2024

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE
Madame Christine BOST

**Affaire délibérée : Fin de procédure de déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU pour la construction du collège du Taillan-Médoc**

Présents : (37) Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Daniel BARBE, Mme Wiame BENYACHOU, M. Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Gérald CARMONA, M. Alain CHARRIER, Mme Laure CURVALE, Mme Laurence DESSERTINE, M. Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHOUT, M. Philippe DUCAMP, M. Jean-François EGRON, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, M. Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Aline MOUQUET, M. Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Mme Agnès SEJOURNET, M. Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Procurat(s) donnée(s) : (9) M. Jacques BREILLAT à M. Dominique VINCENT, Mme Isabelle DEXPERT à Mme Martine JARDINE, Mme Maud DUMONT à M. Bruno BEZIADE, M. Hervé GILLE à M. Alain CHARRIER, M. Jean-Luc GLEYZE à Mme Christine BOST, M. Stéphane LE BOT à M. Sébastien LABORDE, Mme Liliane POIVERT à Mme Géraldine AMOUROUX, M. Jacques RAYNAUD à M. Dominique FEDIEU, Mme Marie RECALDE à Mme Michelle LACOSTE.

Ne prend pas part au vote : (0)

Mesdames et Messieurs,

VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°2021.35.CD du 1^{er} juillet 2021 du Conseil Départemental de la Gironde donnant délégations de compétences à la Commission Permanente,
VU la délibération n°2022.30.CD du 27 juin 2022 du Conseil Départemental de la Gironde modifiant le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n°2022.248.CP du Conseil Départemental de la Gironde sur le lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la construction du collège du Taillan-Médoc,

VU la délibération n°2023.589.CP du 10 juillet 2023 du Conseil Départemental de la Gironde sur le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la construction du collège du Taillan-Médoc,

Considérant l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la construction du collège du Taillan-Médoc,

Considérant le rapport et ses annexes joints à la présente délibération,

Considérant que le quorum est atteint.

La présente délibération consiste à :

- Affirmer le caractère d'intérêt général de l'opération de construction du collège du Taillan-Médoc,
- Adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions du Président du Conseil Départemental sont adoptées.

Fait et délibéré à l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 4 mars 2024

Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters that appear to be 'JL GLEYZE'.

Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
Canton Sud-Gironde